



REVUE DE PRESSE DU 08/12/2016

- 1- La loi de finances pour 2017, adoptée mercredi à l'unanimité par le Conseil de la nation, prévoit notamment une hausse de plusieurs taxes, impôts et droits de timbre pour compenser partiellement la chute des recettes fiscales pétrolières budgétisées, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016. La loi prévoit pour l'année prochaine une augmentation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui passera de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit. Cette hausse de la TVA, dont le produit alimente le budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes à hauteur de 20 %, permettra au Trésor public d'engranger une plus-value fiscale de 110 milliards de dinars (mds DA).
- 2- Le Conseil de la nation a adopté, mercredi à l'unanimité, le texte de loi de finances 2017, lors d'une séance plénière tenue sous la présidence de Abdelkader Bensalah président du Conseil, en présence de plusieurs membres du gouvernement. L'encadrement macroéconomique et budgétaire des trois prochaines années, le premier dans l'histoire des lois financières, consiste en un prix référentiel du baril de pétrole à 50 dollars pour cette période et un prix approximatif (prix du marché) à 50 dollars en 2017, 55 en 2018 et 60 dollars le baril en 2019. La moyenne du cours change prévu pour la même période, et élaboré sur la base du projet de loi, est de 108 DA le dollar. Il est attendu également une moyenne d'inflation de 4%.
- 3- Le groupe Sonatrach et la société japonaise JGC Corporation et JGC Algeria spa ont signé mercredi à Alger un contrat de réalisation d'installations de séparation et de compression à Hassi R'mel pour un montant équivalent à 140 milliards de dinars sur une durée de 38 mois. "La réalisation de cet ouvrage de grande envergure a été attribué au consortium JGC Corporation Japan-JGC Algeria pour un montant qui dépasse l'équivalent de 140 milliards de dinars dont 595 millions de dollars, 275 millions d'euros et plus de 35 milliards de dinars", a indiqué le P-dg de Sonatrach, Amine Mazouzi.
- 4- Les exportations d'hydrocarbures de Sonatrach devraient atteindre 109 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) en 2016 contre 98 millions de Tep en 2015, soit une augmentation "appréciable" de 11%, a annoncé mercredi à Alger le Pdg de cette compagnie nationale, Amine Mazouzi. "Cet accroissement reflète d'abord une augmentation de notre production primaire d'hydrocarbures à partir du deuxième semestre 2016", a souligné M. Mazouzi lors de la cérémonie de signature d'un contrat entre Sonatrach et le groupe japonais JGC.
- 5- Algérie Poste a lancé mercredi à Alger la carte de paiement électronique "Edahabia" qui permet d'effectuer tous types de transactions financières et commerciales via internet. La cérémonie de lancement de ce service s'est déroulée en présence de la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Imane-Houda Faraoun, du ministre délégué auprès du ministre des Finances chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouâtassem Boudiaf, et du secrétaire général de l'Union postale africaine, Younes Djibril.



- 6- La compagnie nationale Air Algérie a rappelé mercredi dans un communiqué l'interdiction d'utiliser des billets d'avion achetés en dinars pour les voyages depuis l'étranger, à l'exception des billets émis au profit des personnes autorisées par la réglementation en vigueur. "Air Algérie rappelle à sa clientèle et aux agences de voyages agréées que l'émission de billets prepaid en dinars algériens au départ de l'étranger ne peut se faire qu'en conformité avec l'instruction n°05-2001 du 4 septembre 2001 de la Banque d'Algérie", note le communiqué.
- 7- Une grande affluence de visiteurs a été enregistrée mercredi à Oran à l'ouverture de la 16ème édition du Salon de l'automobile (AutoWest 2016) qui se tient dix jours durant au Centre des conventions d'Oran (CCO) "Mohamed Benahmed", a-t-on constaté. Une trentaine de sociétés, entre constructeurs, concessionnaires et prestataires de service dans le segment automobile, participe à cette manifestation économique organisée sous le slogan "La production nationale en force".
- 8- Un total de 281 véhicules multifonctions et tout-terrain, de marque Mercedes-Benz de l'usine de Bouchakif à Tiaret, ont été livrés mercredi au profit du ministère de la Défense nationale, d'organismes et entreprises publiques, annonce un communiqué du MDN. "En continuité de la concrétisation du programme de relance économique, initié par son Excellence le président de la République, visant à redynamiser l'industrie nationale et à limiter la dépendance à l'extérieur de l'économie nationale et l'intérêt que porte le Haut commandement de l'ANP au développement des potentiels industriels militaires pour pourvoir aux besoins de nos Forces Armées, et contribuer au développement national, il a été procédé aujourd'hui mercredi 7 décembre 2016, à la livraison de 281 véhicules multifonctions et tout-terrain", lit-on dans le communiqué.
- 9- Le Premier ministre du Royaume de Belgique, Charles Michel, a relevé mercredi à Alger, que l'Algérie et la Belgique ont les potentialités de renforcer leurs partenariats dans divers domaines, notamment "le développement économique et les investissements stratégiques". "Dans le domaine du développement économique et des investissements stratégiques, nous (Algérie et Belgique) avons les potentialités de renforcer les partenariats", a indiqué M. Michel à la presse au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.



A lire :

Hausse de plusieurs taxes, mesure phare de la loi de finance 2017

La loi de finances pour 2017, adoptée mercredi à l'unanimité par le Conseil de la nation, prévoit notamment une hausse de plusieurs taxes, impôts et droits de timbre pour compenser partiellement la chute des recettes fiscales pétrolières budgétisées, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016.

La loi prévoit pour l'année prochaine une augmentation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui passera de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit.

Cette hausse de la TVA, dont le produit alimente le budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes à hauteur de 20 %, permettra au Trésor public d'engranger une plus-value fiscale de 110 milliards de dinars (mds DA).

Afin de se mettre en conformité avec l'introduction par les Douanes du nouveau tarif à 10 chiffres, la LF fixe la liste des biens et services soumis à la TVA à taux réduit (9%), qui contient 80 positions tarifaires.

Mais dans la perspective de faire basculer certains produits et opérations soumis du taux réduit de la TVA vers le taux normal, un groupe de travail intersectoriel a été mis en place pour décider des produits concernés. Les conclusions de ce groupe seront finalisées en 2017.

Dans le domaine immobilier, les revenus issus de la cession, par les particuliers, d'un immeuble bâti ou non bâti, sont soumis à l'impôt sur le revenu global (IRG) d'un taux fixé à 5%.

Les plus values issues de la cession d'un immeuble détenu pour plus de 10 ans sont toutefois exclues de cette imposition.

La location des habitations à usage individuel est soumise à un nouveau taux d'IRG à 10% alors que le taux de 7% demeure applicable aux revenus provenant de la location des habitations à usage collectif.

Le taux de 15% demeure quant à lui applicable aux revenus provenant de la location de locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que pour la location à usage d'habitation conclue avec des sociétés.

Il est précisé que le locataire et le bailleur sont solidaires pour le paiement de cet impôt.

La loi supprime l'exonération en matière d'IRG/locatif pour les locations aux étudiants et décide une augmentation de la taxe sur les permis immobiliers relatifs aux permis de construire et certificats de conformité.

Ainsi, le tarif du permis de construire passe d'une fourchette actuelle de 1.875 DA-50.000 DA à une fourchette de 3.000 DA-75.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et passe de 50.000 DA-150.000 DA à 75.000 DA-225.000 DA pour les constructions à usage commercial ou industriel.



Les tarifs des certificats de conformité passent à leur tour d'une fourchette de 1.000 DA-12.000 DA à une fourchette de 1.500 DA-18.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et de 6.000 DA-20.000 DA à 9.000 DA-30.000 DA pour celles à usage commercial ou industriel.

Pour permettre au Trésor d'encaisser 20 mds DA supplémentaires, la taxe intérieure de consommation (TIC), composée d'une partie fixe et d'un taux proportionnel, est à son tour augmentée pour certains produits dits "de luxe".

La TIC passe ainsi pour la partie fixe de 1.260 DA/kg à 1.760 DA/kg pour le tabac blond et à 2.470 DA/kg pour les cigares alors que le taux proportionnel de cette taxe reste inchangé à 10% pour chaque paquet de cigarettes.

La TIC augmente par ailleurs à 30% pour d'autres produits de luxe comme les véhicules tout-terrain et les cylindrés supérieurs à 2.000 cm³ et inférieurs à 3.000 cm³.

==Nouvelle hausse des taxes des prix des carburants==

La LF 2017 prévoit l'augmentation des tarifs actuels de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) de 1 à 3 DA/litre respectivement pour le gasoil et les trois types d'essence.

La TPP de l'essence super et sans plomb sera de 9 DA/l au lieu de 6 DA actuellement (soit une hausse de 50%), et celle de l'essence normal passera à 8 DA/l au lieu de 5 DA actuellement (+60%) alors que la TPP sur le gasoil passera à 2 DA/l au lieu de 1 DA actuellement (+50%).

Ainsi, le prix de vente en détail de l'essence normale sera de 32,47 DA/litre (+14,11% par rapport au prix actuel), celui du super à 35,49 DA/litre (+12,94%), celui de l'essence sans plomb à 35,08 DA/litre (+13,08%) et du gasoil à 20,23 DA/litre (+7,85%), selon le PLF.

Le relèvement de la TPP, dont le produit est affecté au budget de l'Etat, permettra au Trésor d'encaisser une plus-value de 42,49 mds DA dont 30,36 mds DA pour la seule TPP et 12,13 mds DA pour la TVA, car toute hausse des prix engendre automatiquement une hausse des produits de la TVA.

La loi institue également une Taxe d'efficacité énergétique (TEE), applicable aux produits importés ou fabriqués localement fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers, ce qui permettra au Trésor public d'encaisser pas moins de 10,7 mds DA (9,2 mds DA en TEE et 1,5 mds DA en TVA).

Pour ce qui est des droits de timbre, il s'agit de l'introduction d'une "procédure accélérée" qui permet de délivrer le passeport biométrique dans un délai maximum de huit jours de la date de dépôt de la demande, contre le paiement d'un timbre de 25.000 DA pour le livret de 28 pages et de 60.000 DA (45.000 Da dans le projet de loi) pour celui de 48 pages, dans le cadre d'un amendement adopté par les députés.

En cas de perte du passeport, qu'il soit ordinaire ou biométrique, la délivrance d'un nouveau passeport donne lieu au paiement, en plus du droit de timbre, d'une taxe de 10.000 DA sous forme de timbre fiscal et de 3.000 DA pour ce qui est du passeport collectif.

De même, la LF 2017 institue un paiement de 1.000 DA pour le renouvellement de la carte nationale biométrique, en cas de vol ou de détérioration.



Une nouvelle taxe est instituée sur les pneus neufs importés ou fabriqués localement, fixée à 10 DA par pneu destiné aux véhicules lourds et à 5 DA par pneu destiné aux véhicules légers.

Ces recettes sont destinées à financer les communes et la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales à hauteur de 40%, le Fonds national de l'environnement à hauteur de 35%, le centre national de la sécurité routière à 15% et le Fonds national du patrimoine culturel à 10%.

La LF relève aussi les montants de la taxe sur les demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques importés où fabriqués localement, instituée en 2003.

=Baisse des tarifs d'électricité pour les wilayas du sud=

Cette taxe passera à 12.000 DA (contre 4.000 DA depuis 2003) pour ce qui est du contrôle des lots, à 30.000 DA (contre 10.000 DA actuellement) pour le contrôle et expertise des produits soumis à l'enregistrement et à 15.000 DA (contre 5.000 DA) pour ce qui est des analyses et contrôle des matières premières de ces produits.

Parmi les nouveaux articles, un article stipulant une hausse les financements destinés à réduire la facture d'électricité de 65% pour les ménages des wilayas du sud du pays et qui utilisent la basse tension dans la limite de 12.000 Kw/an, de même que pour les agriculteurs de ces mêmes wilayas pour la basse et moyenne tension dans la limite de 12.000 kw/an.

Il prévoit aussi une hausse des financements destinés à réduire la facture d'électricité de 25% au profit des activités économiques.

Cette loi introduit en outre une hausse de la taxe sur les boissons alcoolisées de 10% de même qu'une augmentation de la taxe sur le tabac noir à 1.240 Da par Kg.

A rappeler que la loi de finances prévoit une hausse de 3,5% de la fiscalité ordinaire en 2017, qui passe à 2.845,4 mds DA contre 2.722,68 mds de DA en 2016.

-FIN-